

Bordereau de signature

Décision du Maire-contrat d'entretien espaces verts

Signataire	Date	Annotation
Mesanger pastell, Mésanger - Portail	08/07/2025	Action : Visa
Fabienne Piton, Mésanger - Direction Pôle Population	09/07/2025	Action : Visa
Marie LEROUX-LARDEUX, Mésanger - DGS	09/07/2025	Action : Visa
Nadine You, Maire de Mésanger	09/07/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>NADINE YOU</u> (MAIRE , COMMUNE DE MESANGER) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 24 mai 2023 à 13:24 au 23 mai 2026 à 13:24.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : DOCUMENT // Document Mésanger (Visa Dir Pole Population Visa DGS Sign Maire)

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°E010-2025	TECHNIQUE – Contrat d'entretien des espaces verts du bourg, des Etourneaux et la Mondaire avec la société ESATCO pour un montant de 12784.10€ TTC
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire de Mésanger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant qu'il convient de signer un contrat d'entretien des espaces verts du bourg de Mésanger,

DÉCIDE

Article 1. de signer avec ESATCO, ESAT du Pays d'Ancenis, 440 rue Lavoisier, BP 40113, 44153 ANCENIS Cedex, un contrat d'entretien des espaces verts du bourg, des Etourneaux et al Mondaire pour une durée d'un an présentant les caractéristiques suivantes :

Référence du contrat entretien :	2507EV928
Période :	01/07/2025 au 30/06/2026
Montant annuelle	12784.10 € TTC
Le montant sera payable en douze mensualités.	

Article 2. Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera affiché à la porte de la mairie. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Mésanger, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Signé électroniquement par Nadine
You
Date de signature : 09/07/2025
Qualité : Maire de Mésanger

Décision publiée le :



Décision notifiée le :
